



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

AVIS PUBLIC

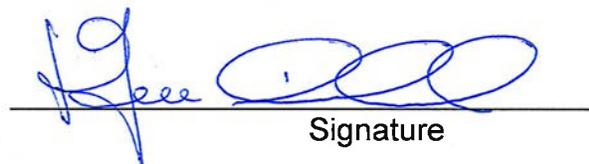
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2021-01) a été déposée relativement à l'immeuble sis au 69, rue Caron à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!
- Le demandeur souhaite construire un second garage de 83,2 m² sur le lot 3 225 214 d'une surface de 1 539,2 m². Le règlement de zonage municipal n'autorise pas un bâtiment secondaire d'une superficie supérieure à 65 m², un total de surface de bâtiment accessoire de plus de 85m² et la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur supérieure au bâtiment principal pour un lot de cette surface.
- La dérogation mineure vise donc à permettre que soit construit un bâtiment accessoire dépassant de 18,2 m² la norme autorisée quant à sa surface, de 28m² la norme quant à la surface totale des bâtiments accessoires et de 0,3m la norme de hauteur.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 3 mai 2021 à 20h00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce quatorzième jour de avril deux mille vingt et un.



Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha!-Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par règlement, le **14 avril 2021**, entre **10 h et 16 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **14 avril 2021**.



Dominique Michaud
secrétaire-trésorière